

## Registre des Délibérations

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2019

SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT

### Etaient présents :

#### Membres titulaires

Mmes : Chantal ANDRIOT - Vera BAEKE – Sandrine CHAINARD – Paule GRIS — Marie-Odile MORET – Ginette PATISSIER - Thérèse PISTOIA - Sarah SABIH - Camille TOITOT

MM : Vincent BOULLAY – Alain CHANDIOUX – Edouard CHOPLAIN – Bernard ECHALIER - Pierre PETITJEAN – Michaël RENAUD – Jean-Pierre RIFFIER – Philippe ROUBALLAY - Michel SUCHAUT – Alain THEVENOT – Alain THOUVENOT – Alexandre VION - Mansour ZOBERI

### Etaient excusés :

#### Membres titulaires

Mmes : Aude ALEXANDRE – Martine COUTURIER – Murielle DETROIT - Pauline GOULET – Nathalie HOEL - Corinne JOURDAIN GROS – Carine IGAU

MM : Franck ALAINE – Jean-Philippe ANCIAUX – Gurwan BALBOUX – Roland BACHELARD – Jean-Paul BARBEY - Antoine DIAZ – Pascal GIRARDOT – Vincent LONGUEVILLE – Gilles PENET – Jean-Christophe PICHOT – Emmanuel THILLET

### RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE DE LA CCI 71 VENTE DU BATIMENT CCI CHALON VERDUN

Rapporteur : Michel SUCHAUT

Dans le cadre de la recherche d'économies, le Président SUCHAUT rappelle que la loi PACTE prévoit, d'une part l'optimisation du patrimoine immobilier des CCI et d'autre part le rétablissement du plan de mutualisations quinquennal entre CCI et CMA.

La CCI 71 a initié ce travail dès le début du second semestre 2018, en faisant un état des lieux et en examinant les atouts des bâtiments de CHALON et de MACON.

Les membres du Bureau, au vu de cet état des lieux et des coûts de fonctionnement des bâtiments, ont proposé de mettre en vente les deux bâtiments de CHALON et de MACON, pour adapter nos locaux à l'effectif prévisionnel de la CCI lors des prochaines années.

- Ainsi, pour MACON, plusieurs formules ont été proposées :
  - L'ensemble de l'hôtel consulaire avec la partie « cinéma »
  - Le bâtiment historique uniquement
  - La partie « cinéma » uniquement

Un investisseur immobilier a manifesté son intérêt pour acquérir une partie des bâtiments de l'Hôtel Consulaire à MACON pour créer une résidence sénior. Le dossier suit son cours.

- Pour CHALON, il a été proposé de mettre en vente de l'Hôtel Consulaire, l'espace disponible au Média Pôle permettant, après quelques travaux, d'accueillir la vingtaine de collaborateurs et de faire une économie de l'ordre de 350 000 € par an sur les frais de fonctionnement, dont environ 193 000 € de dotation aux amortissements.

**La CCI a demandé au Cabinet Arthur Loyd une estimation de la valeur du bâtiment de CHALON qui se situe dans une fourchette entre 1 950 K € et 2 165 K €.**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à la recherche d'un bâtiment d'environ 2 000 m<sup>2</sup> pour y reloger ses activités à Chalon, a été informée des disponibilités immobilières de la CCI.

Une réunion de travail a été organisée par le SGAR (autorité de Tutelle des Compagnies Consulaires) le 19 février dernier à la CCI à Chalon, avec toutes les parties concernées.

Suite à cette réunion, la CCI a proposé à la CMA une offre de vente du bâtiment de Chalon-Verdun pour un montant de 1,9 M€, basée sur une offre ferme d'un promoteur immobilier. Cette transaction immobilière entre nos deux Chambres est vivement encouragée par la Tutelle puisqu'elle permet de préserver la gestion des deniers publics.

La CMA a donné son accord de principe et nous a adressé, le 13 mars dernier, un courrier nous informant de la validation par Bureau de la CMA en date du 12 mars, de l'achat de notre bâtiment et du terrain, sous réserve de l'accord de son Assemblée Générale de juin prochain. Elle propose d'ores et déjà de travailler à la rédaction d'un compromis de vente.

Notre Compagnie a pour cela, pris contact avec le notaire en charge de ce dossier, pour initier les démarches.

Afin de pouvoir engager la cession du bâtiment, la **CCI doit préalablement recueillir l'avis de la commission des Finances**, conformément à l'article 63 du règlement intérieur de la CCI 71.

Aussi, afin de pouvoir poursuivre les discussions et les démarches avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat, et sous réserve d'obtenir l'avis favorable de la Commission des Finances, **il est demandé aujourd'hui à l'Assemblée, son accord pour :**

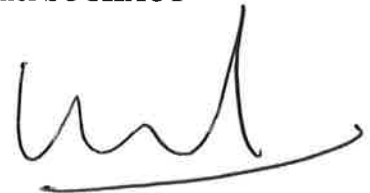
- **autoriser la CCI à vendre l'Hôtel Consulaire de Chalon-sur-Saône au prix net vendeur de 1 900 000 € (Un million neuf cent mille euros)**
- **autoriser le Président de la CCI 71 à signer un compromis de vente avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat, au prix convenu et précisé ci-dessus.**
- **transférer le personnel dans le bâtiment du Média Pôle, après réaménagement d'une partie des locaux**

- **autoriser le Président de la CCI 71 à engager, le moment venu, ces travaux de réaménagement**
- **donner mandat au Président de la CCI 71 pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,**

- **autorisent la CCI 71 à vendre l'Hôtel Consulaire de Chalon-sur-Saône au prix net vendeur de 1 900 000 € (Un million neuf cent mille euros)**
- **autorisent le Président SUCHAUT à signer un compromis de vente avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat, au prix convenu et précisé ci-dessus**
- **donnent leur accord pour le transfert du personnel dans le bâtiment du Média Pôle, après réaménagement d'une partie des locaux**
- **mandatent le Président SUCHAUT pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

**Le Président,  
Michel SUCHAUT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MS', with a horizontal line underneath it.